

Que seront donc, monsieur l'Orateur, ces chiffres pléthoriques quand l'effet des majorations d'impôts proposées par le ministre des Finances se fera sentir pleinement dans les chiffres des mois suivants? Ces chiffres distanceront de loin ceux de l'an dernier, et nous reverrons une situation que nous ne connaissons que trop bien, c'est-à-dire l'an prochain, quand il présentera son exposé budgétaire, le ministre des Finances s'attribuera beaucoup de mérite parce qu'il déclarera un excédent beaucoup plus considérable que celui qu'il avait annoncé à la Chambre, lorsqu'elle approuvait ses propositions fiscales l'année précédente. Ce n'est pas une façon judicieuse d'établir un budget. Si le ministre des Finances veut inclure dans son budget des dispositions convenables en vue de réduire la dette, je suis sûr que la Chambre étudiera avec plaisir de telles propositions quant au fond; mais cette façon indirecte de préparer un budget bizarre, qui permet d'accumuler des excédents bien supérieurs à ceux que le ministre des Finances soumet à la Chambre en l'invitant à approuver ses propositions budgétaires, n'est pas du tout judicieuse. A mon sens, monsieur l'Orateur, il est temps que la Chambre déclare que ce régime doit cesser. Quand nous examinons les résultats obtenus en avril et que nous constatons combien le ministre des Finances s'est trompé à propos des données qu'il a soumises à la Chambre dans son exposé budgétaire il y a six semaines, la Chambre doit commencer dès maintenant, à l'occasion de l'examen de la mesure à l'étude, à dire qu'elle n'imposera pas ces fortes augmentations de taxes aux contribuables qui ont vraiment de la difficulté à faire face à l'accroissement du coût de la vie. Nous ne les imposerons pas à moins que le ministre des Finances ne nous en prouve la nécessité.

Monsieur l'Orateur, les chiffres publiés à l'égard d'avril indiquent une augmentation des dépenses comparativement à l'an dernier, soit 97 millions de dollars en avril 1951 contre 88 millions en avril 1950. Qu'on ne vienne donc pas dire que l'importance des dépenses accrues de l'État ne s'est pas reflétée dans les chiffres d'avril. L'excédent de 121 millions et demi que les recettes accusaient sur les dépenses en avril dernier et que j'ai rapproché du chiffre d'avril 1950 tient compte de l'accroissement des dépenses et ne reflète que bien légèrement le relèvement des impôts, dont la population ne sentira pleinement le poids qu'à compter du 1<sup>er</sup> juillet.

Par conséquent, monsieur l'Orateur, si nous étions déjà amplement fondés à rejeter cette aggravation des impôts, particulièrement en ce qui touche la taxe de vente, le plus infla-

tionniste de tous les instruments budgétaires que le ministre des Finances fait actuellement peser sur notre population, nous le sommes encore bien plus aujourd'hui.

Il ne faut pas perdre de vue que les chiffres que vient de publier le Bureau fédéral de la statistique indiquent que le coût de la vie a encore augmenté en avril. L'augmentation, il est vrai, est bien plus faible que celle des mois précédents; il n'en reste pas moins que, si l'indice des aliments est légèrement en baisse, l'indice général du coût de la vie s'est encore accru d'une fraction en avril et que la cherté de la vie est actuellement plus prononcée que lors de l'adoption des résolutions budgétaires. En présence de tous ces faits, la Chambre ne voudra sûrement pas imposer ces cruelles aggravations d'impôts qui ne sont pas nécessaires.

Après avoir demandé à la Chambre d'appuyer le projet d'amendement proposé par le député de Greenwood (M. Macdonnell), qui tend à annuler ces relèvements projetés de la taxe de vente et à offrir à la population la protection que peut lui assurer le Parlement contre le relèvement de cette taxe de vente inflationniste, j'aborde maintenant le sujet dont a parlé l'adjoint parlementaire au ministre des Finances.

Je dirai tout d'abord qu'à mon avis, le ministre n'aurait pas dû laisser ces questions à son adjoint parlementaire car il est des erreurs qu'à mon sens le...

**L'hon. M. Abbott:** Il s'en est très bien acquitté.

**M. Fleming:** L'adjoint parlementaire a commis par inadvertance des erreurs dans son interprétation du jugement dont il a parlé.

J'affirme, toutefois, que dans l'exposé que l'adjoint parlementaire a fait ce soir au nom du Gouvernement, il est bien malheureux de constater qu'apparemment le Gouvernement ne se repent pas du tout d'avoir refusé d'accorder justice. Il ne se repent pas du tout d'avoir manqué à sa parole.

Si plausibles qu'ils paraissent, les arguments spécieux qu'on nous a exposés cet après-midi et ce soir, ne peuvent justifier le Gouvernement d'avoir manqué de parole envers la Chambre des communes en permettant à l'adjoint parlementaire de formuler à la Chambre sa déclaration du 30 novembre 1949 et en adoptant ici, comme au cours des démêlés judiciaires, son attitude présente.

L'adjoint parlementaire n'a guère parlé aujourd'hui de la promesse qu'il a donnée à la Chambre le 30 novembre 1949. Il n'en a pas donné lecture; il a plutôt glissé sur la promesse claire et précise que la Chambre avait acceptée littéralement. Ce soir l'adjoint parle-